Classe « 420 » - Avenant 1.1 au règlement sportif 2023/2024

OBJET :

Cet avenant a pour but de modifier le site où va se dérouler **l'épreuve nationale nommée N3** dans le règlement sportif.

Le paragraphe **1.2 EPREUVES NATIONALES est modifié comme suit :**

1.2 Epreuves Nationales (N)

Trois épreuves de niveau national ou international, courues en France, relèvent de ce Règlement Sportif et certaines servent de support pour les sélections aux épreuves internationales. :

- Le National d'Automne 2023 – MAUBUISSON (N1) du 28 octobre au 1er novembre
- La Coupe Internationale Méditerranéenne et de l'Atlantique CIMA (N2) Les Sablettes du 21 au 26 avril 2024
- L'International Occitania Ascension Regatta IOAR (N3) CANET-PERPIGNAN (66003) du 8 au 12 mai 2024

Le règlement du Championnat de France Espoirs ainsi que les règles de sélection au Championnat du Monde Youth World Sailing relèvent directement de la FFVoile et ne sont donc pas traités dans ce règlement sportif.

Le règlement permettant l'établissement du classement national individuel des coureurs, ainsi que l'annexe spécifique « 420 » est disponible sur le site Internet de la FFVoile.

Le 02/03/2024

La secrétaire générale

Le président